Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210125-DE

20210125

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

SOUS-DOMAINE :
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

OBJET :
Retenue de la Ganguise : avenant n°2 aux conventions de sous occupation pour la pratique d'activités nautiques, chasse et pêche avec les utilisateurs

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 10 juin 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021
Reçu en préfecture le 23/06/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210616-20210125-DE

20210125

La convention d'occupation temporaire signée avec BRL précise que la pratique des activités nautiques, de chasse et de pêche s'exerce sous la compétence et la responsabilité de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Celle-ci prévoit que la Communauté de Communes peut autoriser un tiers (sous- occupant) à occuper tout ou partie du domaine public mis à la disposition ainsi que les ouvrages et installations qui s'y trouvent.
Il revient à la Communauté de Communes d'agréer les sous occupants pour l'exercice des activités nautiques, de pêche et de chasse.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'une convention de sous occupation du domaine public suivi d'un avenant de prolongation a été signée avec les utilisateurs du plan d'eau, à savoir le Club de Voile, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Lauragais, la Fédération Départementale de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Lauragais et le Syndicat Intercommunal du Gibier d'Eau de la Ganguise.

Dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'occupation temporaire entre la Communauté de Communes et BRL, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de signer avec les utilisateurs un avenant de prolongation auxdites conventions de sous occupation du domaine public du 1er juillet au 31 décembre 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer un avenant de prolongation à la convention d'occupation avec les utilisateurs pour le maintien des activités nautiques, de pêche et de chasse du 1er juillet au 31 décembre 2021 ainsi que tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Castelnaudary, le 16 juin 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.